

Zeitschrift:	Itinera : Beiheft zur Schweizerischen Zeitschrift für Geschichte = supplément de la Revue suisse d'histoire = supplemento della Rivista storica svizzera
Herausgeber:	Schweizerische Gesellschaft für Geschichte
Band:	11 (1992)
Artikel:	"Sommes-nous pour ou contre l'émigration?"
Autor:	Arlettaz, Gérald
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1078167

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

«Sommes-nous pour ou contre l'émigration?»

par Gérald Arlettaz

Question à la société suisse des années 1920

En avril 1923, le conseiller national Ernst Nobs publie un article dans la *Rote Revue*, mensuel du parti socialiste suisse: “Sind wir für oder gegen die Auswanderung?”¹. Posée à ses camarades socialistes, cette interrogation s'inscrit dans la complexité des rapports entre internationalisme et protectionnisme ouvrir, avec comme toile de fond le débat sur les solutions démographiques à la question sociale. Dénonçant les contradictions d'une politique définie en termes nationaux par les partis bourgeois, Nobs entend analyser les fondements et les conséquences de cette politique pour la classe salariée. Selon l'auteur, le terme “émigration” est en lui-même neutre et ne peut être qualifié que dans le contexte d'un ensemble de rapports sociaux, dont la finalité doit tendre aux meilleures conditions de vie possibles. Dans la position de principe adoptée par Nobs, l'utopie ne s'identifie à aucun lieu, ni réel ni imaginaire. De l'action de la gauche colonisatrice du XIXe siècle incarnée par les perspectives de Wilhelm Joos, il ne rappelle que la volonté politique mais occulte les projets d'établissement envisagés au Costa Rica dans les années 1860 ou aux Etats-Unis dans les années 1870.²

Le 25 avril, au Conseil national, Nobs poursuit ses questions. Il interpelle le gouvernement et

“[...] désire savoir s'il est exact que le Conseil fédéral ait pris des mesures en vue d'organiser et d'encourager une émigration de masse des chômeurs et de mettre sur pied des entreprises de colonisation à l'étranger, notamment dans les pays d'outre-mer. Dans l'affirmative, comment le Conseil fédéral justifie-t-il ces mesures? Estime-t-il qu' elles puissent se fonder sur la Constitution et sur la législation en matière d'émigration?”³

¹ Rote Revue, April 1923, 8. Heft, pp. 241-251.

² Voir Sylvia Brunner-Hauser, *Pionier für eine menschlichere Zukunft. Dr. med. Wilhelm Joos, Nationalrat 1821-1900*. Schaffhausen 1983.

³ Bulletin sténographique officiel de l'Assemblée fédérale, Conseil national, 19 juin 1923, (discussion de l'interpellation), p. 413.

A quoi Nobs fait-il allusion?⁴ Le 1er décembre 1922, le Conseil fédéral charge l'Association suisse pour la colonisation intérieure et l'agriculture industrielle d'assurer les fonctions d'un office central pour les affaires d'émigration colonisatrice.⁵ Il lui accorde pour cela une somme de 100'000 francs pris sur les crédits votés en faveur de l'assistance-chômage. Suivant une circulaire du 15 décembre 1922, l'action confiée à l'Association suisse pour la colonisation intérieure consiste notamment à

“1. s'enquérir des possibilités de colonisation en Europe et hors d'Europe [...] 3. de procurer du travail dans les pays d'outre-mer (le placement dans les pays européens demeure la tâche de l'Office fédéral du travail); 4. d'examiner et de mener à chef des entreprises de colonisation, de correspondre à ce sujet avec les propriétaires de terrains, de présenter à l'autorité fédérale des propositions concernant les subventions à allouer aux projets de colonisation et de négocier avec les banques, les sociétés et les particuliers en vue de leur participation à ces projets [...]; de choisir parmi les personnes qui désirent émigrer celles qui ont les qualités requises pour être colons et de suivre leur activité dans le pays où elles auront émigré”.⁶

Ce mandat est le point central de ce que les autorités fédérales appellent désormais la politique d'émigration active ou dirigée. Cependant, une telle décision implique de nouvelles questions. Pourquoi une telle politique? Quelles en sont les origines? Comment expliquer que l'exécution de cette politique soit confiée à une association de colonisation intérieure, concept défini par son directeur, le professeur Hans Bernhard, comme

⁴ Sur le plan décisionnel, voir Documents Diplomatiques Suisses (DDS), vol. 8 (1920-1924) préparé par Antoine Fleury et Gabriel Imboden avec la collaboration de Claude Altermatt. Berne 1988, p. 620, note 2. De manière plus générale, se référer au chapitre XIV de la table méthodique des documents, “la question de l'émigration”. Voir également François Matile, L'émigration contre le chômage? La Kanada-Aktion (décembre 1922- juin 1924), mémoire de licence présenté à la Faculté des Lettres de l'Université de Genève, 1987, dactyl.

⁵ Archives fédérales (AF), E 1004. 1/1, Procès-verbal du Conseil fédéral, 1er décembre 1922. Voir DDS, vol. 8, p. 620, note 2.

⁶ AF, E 7175 (A) 1, boîte 15, dossier 11, circulaire du Département politique aux représentants diplomatiques et consulaires de la Confédération.

“[...] un ensemble de mesures destinées à créer à l'intérieur du pays des terrains nouveaux et des habitations à l'effet de nourrir et de loger d'une manière plus rationnelle un plus grand nombre d'hommes que du passé (sic)”.⁷

En fait, l'interrogation de Nobs - “Sommes-nous pour ou contre l'émigration ?”- dissimule un ensemble de problèmes posés non seulement à la classe ouvrière et à l'Etat, mais à l'ensemble de la société suisse des années 1920. Elle nous permet d'interpeller les acteurs historiques qui définissent les politiques d'intégration sociale et, par voie de conséquence, les conceptions en matière de mobilité des individus. L'émigration n'est pas seule en cause; son évocation entraîne un doute sur le fonctionnement d'une société nationale confrontée notamment à la nécessité de régir l'immigration et l'établissement d'une forte population étrangère.⁸ En définitive, la question posée revient à se demander comment le système politique suisse pense les problèmes de population dans une société où le peuple est en voie de nationalisation.

1. Un peuple en voie de nationalisation

Aux prises avec les difficultés, réelles et imaginaires, de la Première Guerre mondiale - fossé culturel, tutelle des puissances belligérantes sur le commerce d'exportation, difficultés d'approvisionnement, “surpopulation étrangère”, menace révolutionnaire - les milieux bourgeois redoutent l'armistice et ses conséquences. A partir de 1917, l'opinion publique alémanique et romande, la Nouvelle Société Helvétique, l'Union Suisse des Paysans, l'Union Suisse des Arts et Métiers, les partis bourgeois, ainsi qu'une foule d'associations plus ou moins éphémères, élaborent un ensemble de stratégies couronnées par un pa-

⁷ Hans Bernhard, *L'encouragement par le Confédération de la colonisation intérieure*. Lucerne 1921, p. 4.

⁸ Dans cette perspective, cette communication s'inscrit dans une recherche plus générale sur la “Suisse et les étrangers 1900-1930. Politique d'immigration et d'intégration”. Subventionnée par le Fonds national suisse de la recherche scientifique, cette recherche est menée par l'auteur et par Silvia Arlettaz qui a également collaboré à cette étude.

triotisme sublimé. Faut-il, pour reprendre le concept du philosophe Etienne Balibar, parler de l'institution d'un "Etat national-social"?⁹ Dans tous les cas, il s'agit de l'expression d'une volonté de réunification d'un peuple confronté à la fois à une crise de la culture politique et à une restructuration de l'économie. Pour atteindre leurs objectifs, ceux qui se préoccupent d'une réadaptation du système social sont obligés de prendre en compte les questions d'ordre démographique.¹⁰ De fait, cette inquiétude est une de celles qui dominent le discours politique de l'époque.

Ainsi, dès sa fondation en 1914, la Nouvelle Société Helvétique (NSH) -dont la prétention à influer le cours de l'histoire nationale est inscrite dans sa dénomination- multiple les prises de position en faveur des Suisses de l'étranger, partie intégrante de la nation décorée du titre de "quatrième Suisse". En revanche, elle dénonce systématiquement les dangers de l'"Überfremdung" et ceux de l'émigration. A en croire les communiqués élaborés par son service de presse, l'émigration est une perte économique et militaire.¹¹ Ce serait une "veine ouverte de notre organisme national", une "saignée", une "épidémie contagieuse"¹² due au raccolage des agences étrangères et à l'égoïsme des mauvais patrons préférant engager des étrangers déserteurs ou réfractaires.¹³ "Mais il y a autre chose: l'émigration appelle forcément l'immigration. Pour un qui s'en va, deux nous arrivent!"¹⁴

⁹ Etienne Balibar "La forme nation: histoire et idéologie", in *Race, nation, classe. Les identités ambiguës*. Paris 1988, p.126.

¹⁰ Voir à ce sujet, Gérald et Silvia Arlettaz, "La Première Guerre mondiale et l'émergence d'une politique migratoire interventionniste", à paraître in *La Suisse dans l'économie mondiale, XIXe -XXe siècles, Actes du colloque 1989 de la Société suisse d'histoire économique et sociale*.

¹¹ Bibliothèque Nationale Suisse (BNS), fonds Nouvelle Société Helvétique (NSH), B 83, "Les dangers de l'émigration", 20 décembre 1917.

¹² BNS, NSH; voir par exemple B 100, "La saignée", 21 décembre 1917; B 88, "Les dangers de l'émigration et ses inconvénients pour la Suisse ", 31 octobre 1918.

¹³ BNS, NSH, B 88, 31. octobre 1918; B 83, "Un cri de détresse. Les employeurs mauvais patriotes".

¹⁴ BNS, NSH, B 83, " L'après-guerre. Dangers de l'émigration", 15 juillet 1918.

L'émigration serait donc doublement dangereuse,

“[...] elle nous enlève des bras, des intelligences et surtout des coeurs de patriotes; et les places abandonnées seront prises par des étrangers et, peut-être, pas les meilleurs: réfractaires, déserteurs, tous ceux qui ne sont pas bien en règle avec leur pays d'origine [...].” Or, “la Patrie compte enfin sur ses enfants pour poursuivre son évolution démocratique. Mais elle a besoin, pour cela, de ceux qui, dès l'enfance, ont reçu ses enseignements; de ceux qui ont rempli leurs yeux de la vision de ses cimes et de ses lacs, qui ont nourri leur cœur des récits de son passé héroïque [...]”.¹⁵

Dans cette conception exacerbée par la crainte d'une émigration de masse consécutive à l'armistice, l'émigrant est en passe de devenir un “déserteur du temps de paix” pour reprendre l'expression lancée en 1920 par Paul de Vallière,¹⁶ le chantre du service étranger. Dans son mouvement d'expatriation, l'émigrant s'oppose au Suisse de l'étranger, c'est-à-dire au patriote installé dans le “vaste monde”.¹⁷ Toutefois, ce dernier, selon les porte-parole des groupes NSH de Vevey et de Schaffhouse, ne mérite son nom que s'il éprouve le besoin idéal d'une étroite communion avec la patrie.¹⁸

Cette conception patriotique est renforcée par l'action du mouvement paysan qui dénonce l'exode rural, méfait de l'industrialisation, et demande des mesures pour lutter contre ce phénomène. Le 5 décembre 1917, le Conseil national adopte sans opposition une motion dans ce sens déposée par Johann Jakob Schaer.¹⁹ Seul Fritz Platten se démarque en attribuant les causes de l'exode au capitalisme agraire et en fondant ses espoirs sur la “révolution sociale”. En 1923, au moment de la question Nobs, Platten optera résolument pour l'utopie en organisant des projets de colonisation en Union soviétique.²⁰ A l'inverse,

¹⁵ BNS, NSH, B 83, “Un danger national; l'émigration”, 25 janvier 1918, d'après un article de Roger Bornand dans *Le Semeur vaudois*.

¹⁶ Paul de Vallière, “L'émigration, ses causes, ses dangers, moyens de l'enrayer”, tirage à part de la *Revue Suisse d'utilité publique*, 1920, (fasc. 5-7), p. 9.

¹⁷ Voir *Les Suisses dans le vaste monde*, publié par la NSH et la Commission des Suisses à l'étranger. Rédaction Arnold Lätt. Genève 1932.

¹⁸ Max Brunner et Eugène Monod, “Auslandschweizerfragen”, in *Nouvelle Société Helvétique. Bulletin mensuel*, No 23, p. 10.

¹⁹ AF, E 1302 I, procès-verbal du Conseil national, 5 décembre 1917.

²⁰ Voir Barbara Schneider, *Schweizer Auswanderer in der Sowjetunion*. Schaffhausen 1985.

le Secrétariat des paysans suisses répond à Schaer en 1919 par une longue analyse des Mesures propres à lutter contre la dépopulation des communes montagnardes et rurales,²¹ préconisant notamment un renforcement des dispositions administratives et policières et une mise en oeuvre de moyens spéciaux comprenant l'amélioration du service de placement agricole, le développement de la législation sociale et celui de la colonisation intérieure, dont l'Association suisse a été fondée le 5 juillet 1918.

Si les stratégies socio-politiques contribuent à la nationalisation du peuple suisse, elles n'en constituent pas l'unique cause. De 1914 à 1920, la population étrangère diminue d'un tiers, de 609'000 à 402'000 en raison essentiellement d'un déficit migratoire de 151'000 personnes.²² Au cours de la même période, la balance migratoire des citoyens suisses serait positive de quelque 10'000 personnes, les rapatriements dus à la mobilisation et à l'armistice l'emportant sur une émigration freinée par le conflit. Si les contemporains se sont, volontairement ou non, trompés sur le premier mouvement,²³ ils semblent en revanche avoir mieux perçu la second.

L'importance des flux et la composition professionnelle nous sont inconnues en raison de l'absence de tout enregistrement des départs pour les pays d'Europe. En ce qui concerne les pays d'outre-mer, l'émigration des années 1919-1920 remonte à un chiffre légèrement supérieur à celui des années 1911-1913 (6'170 personnes en moyenne annuelle contre 5'858).²⁴ La proportion des émigrants vivant du secteur primaire est en légère baisse de 29,7% en 1910-1913 à 26,8% pour 1919-1920.²⁵ Cette proportion est devenue égale à celle de la population résidente vivant du secteur primaire.²⁶ S'accentuant dès l'armistice, la reprise de

²¹ Brougg 1919.

²² Wilhelm Bickel, *Bevölkerungsgeschichte und Bevölkerungspolitik der Schweiz seit dem Ausgang des Mittelalters*. Zürich 1947, p. 207.

²³ Voir Gérald Arlettaz, "Les effets de la Première Guerre mondiale sur l'intégration des étrangers en Suisse", in *Relations internationales*, No 54, été 1988, pp. 161-179.

²⁴ D'après *Annuaire statistique de la Suisse*. La moyenne annuelle pour les années 1914 à 1918 est de 1'654 personnes.

²⁵ 25% pour la période 1914-1918.

²⁶ 27% au recensement de 1920. Il faut toutefois tenir compte du fait que la statistique de l'émigration inclut 1'890 étrangers pour les années 1919-1920, soit

la tendance à l'expatriation se complique en raison de la fermeture des débouchés. Dès 1919, l'Office fédéral d'émigration constate que l'idée d'une forte demande étrangère de main-d'œuvre, obsessionnelle durant le conflit, était une illusion.²⁷ Pourtant, le désir d'émigrer n'en est pas moins un fait se manifestant non seulement par les départs eux-mêmes, mais également par l'afflux de demandes de renseignements. En outre, les créations de sociétés de colonisation, issues de tous milieux, se multiplient également. Face à cette tension, l'Office fédéral d'émigration s'en tient résolument à sa pratique arrêtée dès sa fondation en 1888: octroi d'informations à ceux qui veulent émigrer, protection dans le cadre des mesures législatives, contrôle rigoureux de l'"incitation à l'émigration" par toute action de propagande qualifiée de "moyen artificiel".²⁸

II. Le chômage et la politique d'émigration active

La crise de 1921-1922 affecte une nouvelle fois gravement la psychologie collective. Le nombre total des chômeurs, complets et partiels, augmente de 65'259 en décembre 1920 à un maximum de 146'302 en février 1922; il se situe encore à 76'143 en janvier 1923.²⁹ Dans cette situation, la Confédération et les cantons interviennent par l'octroi de crédits pour l'assistance chômage et par la création d'occasions de travail. L'ensemble de ces actions coûte globalement 492 millions de francs pour la période 1917-1923.³⁰

Conçu comme un gage de stabilité sociale et d'indépendance économique, le développement de la colonisation intérieure et des améliorations foncières s'inscrit dans le programme de crise. Sur le plan dé-

14,6% du total. La population étrangère établie en Suisse n'étant active dans le secteur primaire que pour 6%, il faut réviser légèrement à la hausse le nombre d'émigrants suisses issus du secteur primaire.

²⁷ Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur sa gestion en 1919 (RGCF), p. 88.

²⁸ Idem 1920, p. 105 et 1921, p. 93.

²⁹ Idem 1921, p. 858; 1922, p. 781; 1923 p. 790.

³⁰ Roland Ruffieux, *La Suisse de l'entre-deux guerres*. Lausanne 1974, p. 128. L'intervention des pouvoirs publics se base sur l'arrêté du Conseil fédéral du 29 octobre 1919 fondé sur les pleins pouvoirs.

mographique, cette action pourrait aider, sinon à absorber une partie de l'excédent de main-d'oeuvre industrielle, tout au moins à freiner l'exode rural et notamment l'émigration pour l'étranger. Hans Bernhard, le directeur de l'Association suisse pour la colonisation intérieure, reste pourtant modeste, lui qui estime, en 1920, que la stabilisation su sol suisse de 5% des familles désireuses d'émigrer constituerait déjà un gain national conséquent.³¹ En 1922, Bernhard considère qu'à long terme, la colonisation intérieure pourrait subvenir à l'entretien de 250'000 personnes,³² ce qui serait insuffisant à l'absorption de la demande d'emplois.

De ce fait, reconnue explicitement comme inévitable, l'émigration perd une part de sa charge émotive. A la limite, ne pourrait-elle pas se profiler comme une solution? Dès 1921, divers milieux se demandent si l'Etat fédéral ne devrait pas fonder des colonies à l'étranger pour y occuper les chômeurs. L'Office d'émigration récuse nettement cette proposition, sans exclure toutefois l'action d'une société privée subventionnée et surveillée par la Confédération.³³

L'opinion politique en la matière bascule au cours de l'année 1922. Le 1er avril, Schulthess fait part à Motta de ses doutes quant à l'avenir de l'industrie suisse. Le poids économique du chômage et ses conséquences morales seraient devenus insupportables. Dans ces conditions, le chef du Département de l'économie publique estime nécessaire d'envisager l'émigration d'une partie de la population et de nommer une commission d'étude en vue d'une éventuelle intervention de l'Etat.³⁴ Le 27 avril, une conférence des directeurs d'office des deux Départements accepte la proposition de Schulthess et suggère trois sujets de réflexion à la future commission: la colonisation intérieure, le placement en Europe et l'encouragement de l'émigration outre-mer.³⁵

³¹ Hans Bernhard, *Die Stellung der Innenkolonisation zur Auswanderungsfrage*. Zürich 1920, p. 29.

³² “[...] en ajoutant aux personnes vivant sur les terrains nouvellement acquis à la culture celles que l'augmentation de la quantité de produits agricoles qui résulte de leur mise en valeur permettrait de nourrir” (Hans Bernhard, “Zur Auswanderungs- und Kolonisationsfrage”, in *Pro Juventute*, April 1922, Nr 4, pp. 135 et 140).

³³ RGCF 1921, pp. 98-99.

³⁴ Publié dans les DDS, vol. 8, pp. 471-472.

³⁵ AF, E 7175 (A) 1, boîte 15, dossier 11.

Le 7 juillet, sur proposition de la Division des affaires intérieures du Département politique, le Conseil fédéral arrête un programme détaillé où il envisage notamment la création d'un office central chargé de l'exécution des mesures d'encouragement à l'émigration.³⁶ Il s'ensuit une cascade de projets de colonisation.³⁷ Le 20 octobre, le Conseil fédéral accorde un crédit de 50'000 francs au Département politique pour poursuivre l'examen de projets au Canada, aux Etats-Unis, au Brésil et en Argentine. En outre, des commissaires à l'immigration devraient être nommés dans les ports d'outre-mer et un office central de colonisation, subordonné à l'Office d'émigration, créé.³⁸

Tout au long de ce processus, le chef de l'Office d'émigration, Jakob Möhr, cherche à freiner l'adoption d'une politique fondée sur ce qu'il appelle des "moyens palliatifs." Dans son expertise du 20 avril, il considère l'organisation étatique de l'émigration comme une solution facile de débarras des pauvres, contraire aux intérêts économiques du pays, affaiblissant la nation et l'Etat. La création d'une grande colonie suisse n'aboutirait qu'à un échec. Mieux vaudrait contraindre les chômeurs à un travail forcé. Décelant une contradiction entre l'existence d'un Office d'émigration fondé sur une politique de surveillance et celle d'un office de colonisation organisant les départs, c'est lui qui suggère de subordonner le deuxième organe au premier.³⁹ L'influence de Möhr dans l'élaboration des programmes d'étude est considérable, mais il ne peut renverser une orientation politique ardemment préconisée par le Département de l'économie publique et explicitée dans le Message du Conseil fédéral du 1er septembre 1922 sur "l'octroi de nouveaux crédits pour venir en aide aux chômeurs". Selon ce texte, l'excédent de la population industrielle ne pourra plus être absorbé par l'agriculture; l'émigration est donc une nécessité qu'il faut organiser en vue de procurer aux chômeurs "des emplois qu'il leur est actuellement impossible de trouver en Suisse".⁴⁰

³⁶ AF, E 1004. 1/1, Procès-verbal du Conseil fédéral, 7 juillet 1922.

³⁷ 26 projets d'après le Procès-verbal du Conseil fédéral du 20 octobre 1922, (publié dans les DDS, vol. 8, pp. 617-620).

³⁸ Ibid.

³⁹ Publié dans les DDS, vol. 8, pp. 472-475.

⁴⁰ In Feuille fédérale de la Confédération suisse (FF), 1922, III, p. 114.

Dans ce contexte, déjà en contact avec l’Office fédéral du travail, Hans Bernhard se présente chez Motta le 21 octobre afin de lui proposer l’aide de l’Association suisse pour la colonisation intérieure. Pour organiser l’émigration, celle-ci se doterait d’une division étrangère subventionnée par la Confédération.⁴¹ Le Département politique offre un crédit de 100’000 francs.⁴² Schulthess accepte ce subside sous réserve qu’il soit considéré comme une aide à un essai déterminant une politique plus définitive et que le placement dans les pays européens reste de la compétence de l’Office fédéral du travail.⁴³ Bien que modérément convaincu,⁴⁴ Möhr se déclare satisfait d’une proposition évitant à l’Office d’émigration de devoir mener une politique contradictoire de surveillance et d’exécution.⁴⁵ C’est ainsi que le 1er décembre 1922, le Conseil fédéral arrête sa politique d’émigration dirigée.⁴⁶

Assurée du soutien fédéral, l’Association suisse pour la colonisation intérieure envisage d’entreprendre des projets de colonisation ou de placer des émigrants en Albanie, au Brésil, en France et au Canada. Si le projet albanais est rapidement abandonné, celui du Brésil suscite le 28 juillet 1923 une demande de subside au Département politique qui la refuse. Pour la France, agissant d’abord sur une base privée, l’Association obtient un subside fédéral de 15’000 francs en août. Elle pré-

⁴¹ A la suite de l’audience du 21 octobre, Bernhard adresse un programme d’activité à Motta le 30 octobre (AF, E 7175 (A) 1, boîte 15, dossier 11).

⁴² AF, E 1004.1/1, Procès-verbal du Conseil fédéral, 1er décembre 1922, suivant “Antrag” du Département politique du 16 novembre.

⁴³ AF, E 7175 (A) 1, boîte 15, dossier 11, “Mitbericht zum Antrag EPD”, 24 novembre 1922.

⁴⁴ Dans une prise de position sur le programme de l’Association suisse pour la colonisation intérieure du 30 octobre, communiquée à Motta et à Leupold, chef de la Division des affaires intérieures au département politique, le 4 novembre 1922, Möhr redoute une confusion de fonctions entre l’Association et les offices fédéraux. Il considère que Bernhard ne doit en aucun cas être habilité à donner des instructions aux représentants officiels de la Confédération à l’étranger ou à prendre contact de sa propre initiative avec les gouvernements étrangers. En outre, les propositions de l’Association seront soumises au Conseil fédéral après examen du Département politique (AF, E 7175 (A) 1, boîte 17, dossier 1a).

⁴⁵ AF, E 7175 (A) 1, boîte 15, dossier 11, Möhr à Motta, 21 octobre 1922.

⁴⁶ Voir note 5.

tendra y avoir placé 750 personnes pendant l'année 1923.⁴⁷ Le projet majeur de l'émigration dirigée est celui du Canada. Tout au long de l'année 1922, le Consul général de Suisse à Montréal avait informé le Département politique de ses contacts avec la Canadian Pacific Railway susceptibles de déboucher sur une offre en faveur de l'immigration suisse.⁴⁸ Dès le 9 janvier 1923, l'émissaire de l'Association suisse pour la colonisation intérieure, Fritz Beck, entre également en contact avec les autorités, les compagnies de chemins de fer et les banques canadiennes.⁴⁹ Le 9 mars 1923, l'Association soumet son plan au Département politique.⁵⁰ Les arguments évoqués sont tout à fait significatifs des orientations politiques du projet. A court terme, le but est de placer un millier d'émigrants comme employés dans des fermes, afin qu'ils y apprennent les conditions de vie du pays. Environ 1200 personnes se seraient déjà présentées au secrétariat de l'Association, dont 842 domiciliées dans le canton de Zurich. La répartition professionnelle est définie par des critères très particuliers: l'Association distingue 301 personnes issues de professions agricoles (27%), 657 d'autres professions mais disposant de connaissances agricoles (55%) et 216 sans connaissances agricoles (18%). La déduction de cette répartition sociologique est qu'il ne s'agit pas d'un encouragement à l'exode rural mais aux victimes de cet exode, c'est-à-dire à une population issue de l'agriculture et que l'industrie ne peut plus absorber. 67% étant chômeurs dont 47 % sans secours, il s'agirait bien d'un moyen de lutte contre le chômage s'inscrivant dans la politique des autorités fédérales. En conséquence, l'Association demande un crédit de 500'000 francs pour subventionner les voyages des émigrants. Le 28 mars 1923, se fondant sur l'article 14 de l'arrêté fédéral du 29 octobre 1919 sur l'assistance des chômeurs, le Conseil fédéral accepte cette requête.⁵¹

⁴⁷ Geschäftsbericht der Schweizerischen Vereinigung für Innenkolonisation und industrielle Landwirtschaft für das Jahr 1923, Zürich, 1924, p. 23.

⁴⁸ Voir notamment AF, E 2001 (B) 10, boîte 17, lettres des 12 juin et 28 août 1922.

⁴⁹ Voir François Matile, op. cit, p. 29.

⁵⁰ AF, E 7175 (A) 1, boîte 17, dossier 1a.

⁵¹ AF, E 1004.1/1, procès-verbal du Conseil fédéral, 28 mars 1923.

III. Les implications de la nouvelle politique d'émigration

L'analyse des orientations de la nouvelle politique migratoire révèle en premier lieu la volonté d'alléger l'Etat de sa charge financière en matière de lutte contre le chômage. A ce sujet, Roland Ruffieux remarque:

“[...] la conception dominante était de revenir le plus vite possible à la liberté du commerce et d'industrie. C'est la raison pour laquelle dès le début de 1923, on entreprit la liquidation des mesures qui reposaient sur les pleins pouvoirs”.⁵²

L'interventionnisme migratoire serait ainsi une solution intermédiaire, nettement moins onéreuse. Ce constat est explicité dans de nombreux commentaires, notamment en juin 1922 par le conseiller national Ferdinand Rothpletz,⁵³ qui avait été en 1919 directeur de l'Office fédéral d'assistance chômage.

Toutefois, le recours à la solution migratoire est contraire non seulement aux orientations de la politique libérale définie dès 1830 par la société suisse d'utilité publique⁵⁴ et pratiquée dès 1874 par l'Etat fédéral,⁵⁵ mais encore à la volonté de nationalisation du peuple suisse manifestée depuis la Première Guerre mondiale. L'élaboration de ce choix impose donc une réflexion d'ensemble sur la société suisse interpellant les experts, la classe politique et l'opinion publique. Sans avoir la prétention d'épuiser un sujet dont l'impact se combine à un ensemble de rapports socio-économiques très complexes, il convient d'esquisser quelques lignes de force d'un des débats les plus significatifs de l'après-guerre.

⁵² Roland Ruffieux, op. cit., p. 128.

⁵³ Ferdinand Rothpletz, “Die Auswanderung einheimischer Arbeitskräfte”, in Revue suisse d'utilité publique, juillet 1922, cahier 7, pp. 162-167. Sur Ferdinand Rothpletz, voire notice biographique in Erich Gruner, L'assemblée fédérale suisse 1848-1920, I, Berne 1966, pp. 215-216.

⁵⁴ Voir Gérald Arlettaz, “L'élite nationale et l'élaboration d'un ordre social. L'exemple du discours sur le paupérisme et l'émigration à la Société suisse d'utilité publique (1810-1830), in Revue Suisse d'Histoire, 1987, No 3, pp. 239-259.

⁵⁵ Voir Gérald Arlettaz, “L'émigration suisse outre-mer de 1815 à 1920”, in Etudes et Sources, publié par les Archives fédérales suisses, Berne 1975, No 1, pp. 31-95.

En effet, les décisions, finalement mineures, du Conseil fédéral de décembre 1922 et de mars 1923 dissimulent mal la profondeur de la crise politique qui la sous-tend. Profitant à l'Association suisse pour la colonisation intérieure, ces décisions semblent trouver leurs premiers instigateurs dans les protagonistes d'une politique agricole forte, soit dans l'Union Suisse des Paysans et dans le parti des Paysans, Artisans et Bourgeois. Dans son texte de la *Rote Revue*, Nobs dénonce nommément les "capitaines de la réaction": Laur, Abt, Rothpletz.⁵⁶ Après avoir lutté contre une émigration de forces productives agricoles, les chefs agrariens auraient en effet opté pour une émigration de chômeurs ouvriers, entraînant Schulthess dans leur sillage. Il est vrai que la plupart des experts qui s'expriment publiquement sur la question sont membres du Comité directeur de l'Association suisse pour la colonisation intérieure. C'est le cas du conseiller national Ferdinand Rothpletz, du professeur Fritz Mangold, de l'économiste Jakob Lorenz et de l'historien militaire Paul de Vallière. Plusieurs autres membres de ce comité sont à la tête d'importantes entreprises de l'industrie alimentaire ou des machines,⁵⁷ mais ces derniers ne s'expriment pas. Autre caractéristique intéressante: Rothpletz, Mangold⁵⁸ et Lorenz⁵⁹ ont exercé des fonctions directement liées à la lutte contre le chômage. Si ces experts sont à la fois proches du Département de l'économie publique et de certaines thèses agrariennes, leurs conceptions de la solution migratoire traduisent néanmoins de fortes divergences. Plus que Bernhard, Lorenz⁶⁰ et Rothpletz⁶¹ se sont faits les protagonistes de la politique d'émigration dirigée; Mangold, en revanche, s'est révélé be-

⁵⁶ Ernst Nobs, *op. cit.*, p. 242.

⁵⁷ Voir François Matile, *op. cit.*, pp. 18-19.

⁵⁸ Fritz Mangold a été responsable de l'Office pour l'action de secours à l'Office fédéral de l'alimentation et vice-directeur de l'Office fédéral d'assistance chômage subordonné à Rothpletz. En 1921, il est nommé professeur de statistique et d'économie à l'Université de Bâle.

⁵⁹ Economiste politique et statisticien, Jakob Lorenz a été adjoint au Secrétariat ouvrier suisse de 1908 à 1916, chef du service du ravitaillement du canton de Zurich de 1916 à 1920. A partir de 1924, il devient expert auprès de Schulthess.

⁶⁰ Jakob Lorenz, "Die Notwendigkeit einer planmässigen Auswanderung und ihre Ursachen", in *Pro Juventute*, April 1922, No 4, pp. 130-133. L'article de Bernhard publié dans le même numéro est moins catégorique.

⁶¹ Ferdinand Rothpletz, *op. cit.*

aucoup plus nuancé,⁶² au point que Nobs lui-même reconnaîtra s'être trompé en l'assimilant trop rapidement à cette politique.⁶³ Quant à Paul de Vallière, il n'a pas modifié son jugement de 1920.⁶⁴

Comment ces experts fondent-ils leur analyse? L'évocation même d'une solution migratoire à la question sociale implique nécessairement la question de la surpopulation. Si Lorenz et Bernhard admettent ce fait comme un constat évident par la simple inadéquation entre l'offre et la demande d'emplois, Mangold ne considère pas la crise comme inéluctable. Ses estimations statistiques l'amènent toutefois à la conclusion que le marché suisse du travail sera confronté à une augmentation moyenne de demandes d'emplois de l'ordre de 18'000 personnes par année, au moins jusqu'en 1930. Parmi les solutions nécessaires, Mangold n'accepte celle de l'émigration dirigée qu'en ultime nécessité.⁶⁵

En fait, l'opinion patriotique, ruraliste et bourgeoise est loin de s'être unanimement ralliée au renversement des perspectives en matière migratoire. Ainsi, selon Paul de Vallière et le conseiller national Rudolf Gelpke,⁶⁶ par exemple, la Suisse n'est pas surpeuplée; elle ne souffre aucunement d'un excédent de naissances qui est au contraire en train de faiblir et d'être dépassé par le déficit de la balance migratoire. A leurs yeux, l'émigration est plus que jamais une perte compromettant l'avenir du pays.

Dans la nationalisation du peuple suisse en cours, l'émigration est un élément perturbateur. Même durable, la crise justifie-t-elle que l'Etat l'encourage? Faut-il lutter contre une "surindustrialisation" du pays au

⁶² Voir son rapport "Réforme professionnelle et émigration", in Association des Offices suisses du travail. Procès-verbal de la VIIème Assemblée tenue à Sion, le 23 septembre 1922, pp. 57-75. Voir également son article "Auswanderung", in Revue suisse d'utilité publique, février 1923, cahier 2, pp. 25-30.

⁶³ Voir son rectificatif "Zur Auswanderungsfrage", in Rote Revue, 1923, Heft 10, p. 336.

⁶⁴ Voir son article "Emigration", in Revue suisse d'utilité publique, février 1923, cahier 2, pp. 120-123.

⁶⁵ "Emigration! C'est vite dit, mais songe-t-on à tout ce qui se cache sous ce terme!" ("Réforme professionnelle et émigration", op. cit., p. 71).

⁶⁶ Voir son intervention lors du débat sur l'interpellation Nobs in Bulletin sténographique..., Conseil national, 20 juin 1923, pp. 421-423. Sur Rudolf Gelpke, voir Gruner, op. cit., p. 447.

point d'envisager une perte volontaire de citoyens suisses? Les élites patriotiques hésitent, d'autant que la nationalisation du peuple s'est également faite contre la "surpopulation étrangère". Celle-ci a certes diminué, mais elle demeure un concept mobilisateur de tout premier plan. En 1922, les processus découlant de cette mobilisation ne sont achevés ni en matière de liberté d'établissement ni en matière de naturalisation.⁶⁷ Favoriser l'émigration ne signifie-t-il pas relancer l'immigration? Tous les auteurs sont obligés de se poser la question. S'exprimant devant l'Association des Offices suisses du travail en septembre 1922,⁶⁸ Mangold et Labhart, le vice-directeur de l'Office fédéral, sont à cet égard catégoriques: la nouvelle politique d'émigration exige le maintien, voire le renforcement du contrôle de la frontière. Pour de Vallière, la lutte contre l'"invasion pacifique étrangère" est dans tous les cas prioritaire.⁶⁹ Seule note discordante, celle de Rothpletz pour qui le complément à la politique d'émigration active ne passe pas par le renforcement de mesures contre l'immigration, mais par la naturalisation automatique de la deuxième génération d'étrangers. La Suisse aurait besoin de régénérer constamment son sang!⁷⁰

IV. L'analyse socialiste

Dès juillet 1922, la presse socialiste dénonce la nouvelle politique migratoire; elle y voit un démantèlement des mesures sociales adoptées dès 1919 ainsi qu'une volonté de se débarrasser d'une partie de l'"armée de réserve" devenue momentanément inutile.⁷¹ Cette tentative de décimer la classe ouvrière s'inscrirait dans l'adhésion de l'Etat à un programme antidualiste où la paysannerie servirait d'appui au système capitaliste.⁷² Reprenant cette argumentation dans son ar-

⁶⁷ Voir Gérald Arlettaz, "Démographie et identité nationale (1850-1914). La Suisse et la question des étrangers", in *Etudes et Sources, Revue des Archives fédérales suisses*, Berne 1985, No 1, pp. 168-174.

⁶⁸ Voir *Association des Offices suisses du travail* 1922, (op. cit.).

⁶⁹ Paul de Vallière, "Emigration", op. cit., p. 121.

⁷⁰ Ferdinand Rothpletz, op. cit., p. 167.

⁷¹ *Arbeiterzeitung*, 24 juillet 1922, "Massenauswanderung der Arbeitslosen".

⁷² *Volksrecht*, 6 juillet 1922, "Abschub der Arbeitslosen nach Übersee".

ticle, Nobs prête aux politiciens bourgeois l'intention d'affaiblir la classe ouvrière suisse.⁷³ Dès le retour de la haute conjoncture, les émigrants chômeurs seraient remplacés par des prolétaires étrangers sans droits politiques, venant de pays à bas niveau de vie et faisant baisser les salaires. Nobs se veut le défenseur d'une classe ouvrière en voie de nationalisation par le départ des étrangers et le rapatriement de Suisses. En conséquence, il demande à l'Etat de poursuivre ses investissements dans des travaux d'utilité publique et de renoncer à une politique d'émigration active, nuisible aux intérêts des partants, conduisant à une dégradation des conditions de vie de ceux qui restent. Contrairement à sa déclaration de principe, la question migratoire n'est donc pas à ses yeux uniquement sociale mais également nationale, puisque fondée sur la protection du travail national et sur l'intégration de la classe ouvrière dans le système politique suisse.

Au Conseil national, dénonçant les contradictions de la politique économique fédérale, Nobs insiste sur la perte de forces productives et sur l'existence d'une "question des étrangers" nécessitant une intervention de l'Etat.⁷⁴ Débordant toutes les spéculations en la matière, il compte cinq immigrés pour un émigré. Les immigrés potentiels, évoqués dans le discours de Nobs, sont considérés comme des "îlots politiques", des "analphabètes issus de pays culturellement retardés", incapables de travailler dans nos industries "nobles et hautement qualifiées".

Reste le question de savoir quelles sont les bases légales de l'émigration dirigée. Motta y répond de manière embarrassée. Le Conseil fédéral n'aurait violé ni la Constitution ni la loi de 1888 sur les opérations des agences d'émigration.⁷⁵ Certes, mais Nobs a raison de pré-

⁷³ Ernst Nobs, "Sind wir für oder gegen die Auswanderung?", op. cit., p. 248.

⁷⁴ Bulletin sténographique..., Conseil national, 19 juin 1923, p. 415. Nobs se réfère à un passage très explicite du "Message complémentaire du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant la révision de l'article 44 de la Constitution fédérale (mesures à prendre pour assurer l'assimilation des étrangers en Suisse)", du 14 novembre 1922, selon lequel "[...] la lutte contre l'envahissement de la population allogène présente un caractère d'urgence et doit être considérée comme une tâche nécessaire de notre politique d'Etat[...]", (FF, 1922, III, p. 694).

⁷⁵ Motta se réfère aux articles 10 et 25 de la "Loi fédérale concernant les opérations des agences d'émigration", du 22 mars 1888, qui donnent à la Confédération le droit d'approuver les projets de colonisation et d'ordonner "des missions spéciales en vue de la protection des émigrants et des colons".

tendre que le Conseil fédéral donne une interprétation extensive à l'article 34 §2 de la Constitution qui ne parle que de surveillance des agences et ne donne aucun fondement à une politique d'émigration active.⁷⁶ Les rôles politiques sont donc totalement inversés. Le futur conseiller fédéral socialiste défend la politique libérale d'émigration conceptuée en 1830 par Charles Monnard et légalisée en par la Constitution de 1874; il plaide pour un Etat fondé sur une politique d'intégration des classes sociales. Il s'attire au passage le qualificatif de "sozial Eidgenosse" que lui lance l'agrarien nationaliste Rudolf Gelpke devenu son allié objectif dans le débat. Gelpke estime, en effet, que la Suisse ne manque pas d'espace pour l'occupation de ses forces productives mais de moyens de défense contre les travailleurs étrangers. Quant à Motta, il évoque l'émigration comme un fait nécessaire et douloureux dans un pays qui "n'est pas à même de garantir à tout le monde le bonheur". Cette déclaration se situe exactement à l'opposé de celle prononcée par Charles Monnard en 1830⁷⁷ et rapproche le chef du Département politique fédéral de la gauche colonisatrice du XIXe siècle.

V. L'échec de l'essai canadien

Mal conduite, l'action de l'Association suisse pour la colonisation intérieure au Canada débouche rapidement sur un échec.⁷⁸ Déjà le 27 juillet 1923, Möhr informe Motta que les émigrants subventionnés ne

⁷⁶ Nobs se fonde sur les commentaires du droit fédéral de Burckhardt et de Scholtenberger. La réponse de Motta témoigne de son embarras et révèle explicitement les fondements de la politique d'émigration dirigée: "Ni M. Burckhardt ni M. Schöllenberg (sic), ni d'autres, n'avaient prévu, au moment où ils écrivaient leurs doctes dissertations sur l'art. 34 de la Constitution fédérale, la crise formidable de chômage qui s'est abattue sur notre pays; ils ne savaient pas encore que nous dépenserions des millions par centaines, pour faire face au chômage. Peut-être que s'ils avaient à revoir leur texte, ils le modifieraient eux-mêmes pour le mettre en harmonie avec le réalités présentes.", (Bulletin sténographique..., Conseil national, 20 juin 1923, p. 429).

⁷⁷ Voir Gérald Arlettaz, "L'élite nationale et l'élaboration d'un ordre social", op. cit., p. 257.

⁷⁸ Sur le déroulement de l'action au Canada, voir François Matile (op. cit.), dont nous ne partageons toutefois pas l'opinion quant à l'éventuelle réussite de l'opération pour les émigrants (p.48).

prennent par leur place, reviennent en Suisse ou partent aux Etats-Unis.⁷⁹ Fritz Beck, l'agent de l'Association est entré en conflit avec le consul général de Suisse à Montréal et avec la Canadian Pacific Railway. En outre, il se ferait passer pour le représentant officiel de la Confédération. En automne, la situation se dégrade totalement; les émigrés placés chez des fermiers sont licenciés, se retrouvent au chômage, cherchent du travail dans les villes ou demandent l'aide des consulats de Suisse. Les plaintes contre l'Association, contre les consulats et contre les autorités canadiennes se multiplient et sont commentées par la presse.⁸⁰ Le 6 novembre, le consul général à Montréal fait parvenir 65 plaintes écrites au département politique.⁸¹ En désaccord personnel avec le représentant de l'Association, il demande formellement de mettre un terme à l'expérience avant que le Conseil national n'intervienne. Le 27 novembre, le chef du service consulaire lui emboîte le pas.⁸² L'Association retourne les responsabilités sur le consul, sur les émigrants "qui n'ont pas su prendre leur sort en main" et sur certains fermiers sans foi ni loi.⁸³

D'après son rapport de gestion pour l'année 1923, l'Association suisse pour la colonisation intérieure aurait assuré l'émigration et le placement au Canada de 855 personnes, dont 736 hommes célibataires et 34 familles de 119 personnes. 25% seraient issues de professions agricoles, 60% d'autres professions mais disposant de connaissances agricoles et 15% totalement étrangères à l'agriculture. Trois quarts des émigrants auraient été au chômage avant leur départ. Quant à la situation au Canada, le nombre d'émigrants tombés au chômage aurait été inférieur à 5%.⁸⁴ Ces chiffres sont violemment contestés par le consul général de Suisse à Montréal. D'après ses estimations, l'Association

⁷⁹ Publié in DDS, vol. 8, pp. 747-752.

⁸⁰ Voir par exemple St. Galler Tagblatt, 11 août 1923, "Zur Auswanderung nach Kanada"; Zürcher Post, 4 décembre 1923, "Misserfolg unserer Auswanderungspolitik?"; Der Bund, 24 janvier 1924, "Zur Auswanderung nach Kanada." La critique s'accentue au cours de l'année 1924.

⁸¹ AF, E 7175 (A) 1, boîte 18, dossier 1k.

⁸² Publié in DDS, vol. 8, pp. 801-803.

⁸³ AF, E 7175 (A) 1, boîte 17, dossier 1a "Sachlich zusammenfassender Bericht über die Kanada-Aktion", de Hans Bernhard, s.d.

⁸⁴ Geschäftsbericht der Schweizerischen Vereinigung für Innenkolonisation und industrielle Landwirtschaft für das Jahr 1923, op. cit., pp. 20-25.

n'aurait placé par ses propres moyens que 550 émigrants au maximum (64%), les autres auraient trouvé du travail grâce au Consulat général et à la Canadian Pacific Railway. Quant au chômage, il aurait atteint 151 émigrants (18%) au 5 janvier 1924, sans compter 20 personnes renvoyées en Suisse.⁸⁵

N'ayant convaincu ni l'ensemble de l'appareil administratif ni celui des experts, l'émigration dirigée a entravé l'action des représentants officiels de la Confédération, suscité l'opposition du parti socialiste, exacerbé une partie de l'opinion publique. Absolument dérisoire en matière de lutte contre le chômage, l'action au Canada n'est même pas parvenue à assurer l'aide aux émigrants. Elle a, au contraire, engendré de sérieux doutes quant à la politique économique et démographique du Conseil fédéral, tout particulièrement dans la question de la lutte contre l'immigration et contre la "surpopulation étrangère". Face au coût politique de l'émigration, l'avantage financier paraît d'autant plus limité que le chômage est en baisse et que le Conseil fédéral abandonne les mesures de crise.⁸⁶

De ce fait, le 18. février 1924, le Département politique fait part à l'Association de sa détermination à liquider l'intervention fédérale.⁸⁷ Le 31 mars, le Conseil fédéral entérine ce retrait tout en considérant que l'action canadienne pourra se poursuivre sur des bases privées contrôlées par l'Office fédéral d'émigration.⁸⁸ Le mandat fédéral prend officiellement fin le 30 juin 1924. La doctrine libérale fondée sur l'article 34 § 2 de la Constitution redevient prédominante ; l'Office de l'émigration, qui n'y a jamais formellement renoncé, le réaffirme dans le Rapport de gestion du Conseil fédéral de 1925.⁸⁹ Pourtant le débat n'est pas terminé. Plusieurs motions interventionnistes seront encore déposées et l'émigration active réapparaîtra en 1936. Pendant ce temps, la moyenne annuelle de l'émigration pour les pays d'outre-

⁸⁵ Af, E 7175 (A) 1, boîte 18, dossier 1d, lettre du consul général au chef de la Division des affaires intérieures au Département politique, 11 février 1924.

⁸⁶ Voir "Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant la suppression de l'assistance-chômage", du 2 juin 1924, in FF, 1924, 11, pp. 537-554.

⁸⁷ AF, E 7175 (A) 1, boîte 17, dossier 1a.

⁸⁸ Publié in DDS, vol. 8, pp. 874-876

⁸⁹ RGCF 1925, p.88.

mer, qui avait atteint 6'974 personnes de 1921 à 1923, retombe à 4'534 pour les années 1924-1930.⁹⁰

Comme le professeur Mangold s'exprimant à l'Assemblée de l'Association des Offices suisses du travail à Sion, le 23 septembre 1922, je concluerai en citant l'analyse formulée par Keynes en 1922:

“Le problème de la population n'est pas qu' un problème de l'économie politique, mais il deviendra, dans un avenir prochain, une des questions les plus importantes de la politique, à tel point qu'il réveillera les plus profonds instincts et émotions de la race humaine, et ces instincts sont capables de se développer en d'aussi violentes manifestations que ce fut le cas lors des luttes de religion. Le moyen d'y échapper n'a pas encore été trouvé”.⁹¹

⁹⁰ La proportion d'étrangers reste sensiblement la même que pour la période 1919-1920, à savoir 13,3% pour 1921 à 1923 et 16,4% pour les années 1924 à 1930. En revanche, la proportion de personnes vivant du secteur primaire tend à remonter, à 30,7% pour 1921-1923 et à 32,9% pour 1924-1930. Elle s'effondrera au cours de années 1930.

⁹¹ La citation est tirée de l'exposé de Mangold (Association des Offices suisses du travail, 1922, op. cit., p. 75 en français et p. 37 en allemand). Elle est extraite de John Maynard Keynes, “Die Bevölkerungsfrage vom Standpunkt des Wirtschaftspolitikers”, in Manchester Guardian Commercial, “Der Wiederaufbau in Europa”, No 6, 17 août 1922, p. 369.